



Quels sont mes droits après le décès de mon compagnon

Par **arena**, le **06/02/2008** à **21:01**

j'ai vécu 15 ans avec mon compagnon qui vient de décéder d'une maladie. Les enfants d'un premier mariage veulent récupérer le mobilier que j'ai dans la maison que nous louions. Je ne possède rien de valeur, et nous n'avons aucun bien. Peuvent-ils me les prendre ? aidez-moi svp

Par **Visiteur**, le **08/02/2008** à **23:41**

Si vous n'étiez ni mariés, ni pacsés, vous n'avez rien pour vous protéger malheureusement. Le concubin survivant conserve, à charge de prouver leur origine : les biens qui lui appartenaient avant le concubinage ou qu'il a acquis seul ou en son nom par la suite... et la fraction des biens acquis ensemble par les deux concubins, à proportion de sa quote-part